

Compte-rendu du CTA interacadémique du 5 novembre 2020



Ordre du jour :

Intégration des Services Jeunesse et Sport au Ministère de l'Education Nationale (Création de la délégation de la région académique à la jeunesse et à l'engagement et aux sports et des Services Départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) :

Résultats des votes sur le texte intégration jeunesse et sport à l'Education Nationale

Académie de REIMS

CONTRES: FSU (5) CFDT (1)

ABSTENTIONS: UNSA (4)

Académie de NANCY-METZ

CONTRES: FSU (4) FO (2)

ABSTENTIONS: UNSA (3) CFDT (1)

Académie de STRASBOURG

CONTRES: FSU (3) FO (1) SNALC (1)

ABSTENTIONS : CFDT (2) UNSA (2) et 1 non exprimé

TOTAL: 29 votes, 16 contres et 13 abstentions

1) Point sur la feuille de route pour la mise en place des services et pôles inter académiques :

Le service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la délégation de région académique à la formation professionnelle et à l'apprentissage, la délégation de région académique à l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage, et la direction de l'immobilier de la région académique Grand-Est sont des services régionaux multi sites crées par les arrêtés du 6 janvier 2020 et celui du 17 juillet 2020.

La délégation de région académique au numérique éducatif et le service régional des achats sont également des services multi sites qui seront créés par arrêté en janvier 2021. Le service régional des relations européennes et internationales sera créé par arrêté courant 2021.

Les pôles d'expertise et les services inter académiques devaient être crées courant 2022, du moins c'est ce qui avait été présenté aux représentants des personnels lors du CTSA du 20 novembre 2019.

La FSU fait remarquer que la direction du rectorat a décidé de façon unilatérale d'avancer la date de la mise en place de ces services en 2021, ce qui semble prématuré et laisse bien peu de temps à la concertation.

D'après Monsieur Bohn, le Secrétaire Académique de Région Académique, pour éviter les situations anxiogènes dans la durée, il était préférable d'accélérer le mouvement. Il affirme que tous les agents des services régionaux déjà mutualisés sont tous très satisfaits de cette situation (cette affirmation demanderait à être vérifiée...). La mise en place des services déjà mutualisés s'est faite sans aucune suppression de poste ni sans mobilité géographique imposée. Il y a eu des mobilités fonctionnelles.

La DRAJES (Délégation de Région Académique à la Jeunesse à l'engagement et aux sports) et la Délégation de Région Académique à la recherche et à l'innovation seront multi sites et mises en place par décret en janvier 2021.

Pour les services inter académiques des affaires juridiques, la direction des systèmes d'information, la Direction des Etudes et de l'Evaluation, celle des concours (les examens restent académiques), ils seront mis en place par arrêtés courant 2021, probablement à partir de septembre et jusqu'à la fin de l'année civile. Les travaux sont tout juste commencés.

Enfin, un centre de services partagés consacré à la chaine d'exécution des recettes et des dépenses par BOP sera mis en place en 2022.

Schéma de répartition des emplois jeunesse et sport.

DRAJES par site	Effectifs
Nancy	41
Strasbourg	24
Châlons-en-Champagne	8

Total	73

SDJES par site	Effectifs
Académie de Reims	Litectiis
_	
Troyes	10
Châlons-en-Champagne	10
Charleville-Mézières	9
Chaumont	6
Académie de Nancy-Metz	
Metz	15
Nancy	12
Epinal	9
Bar-le-Duc	6
Académie de Strasbourg	
Strasbourg	13
Colmar	11
Total	101